587 (2017-2018) — Nº 2

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

23 FÉVRIER 2018

RAPPORT

SUR L'ÉTAT DE LA COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE POUR L'ANNÉE 2016(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE COOPÉRATION AVEC LES COMMUNAUTÉS

PAR **MME ISABELLE STOMMEN .**

(1)Voir Doc. n°587 (2017-2018) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1 Réunion du 19 février 2018 de la commission de Coopération avec les Communautés du Parlement de la Communauté française 3

1.1 Exposé introductif de Mme Isabelle Dujacquier, déléguée permanente de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone 3

1.2 Exposé du ministre-président, M. Rudy Demotte 8

1.3 Échange de vues 8

2 Réunion du 23 février des commissions réunies de Coopération avec les Communautés du Parlement de la Communauté française et du Parlement de la Communauté germanophone 10

2.1 Introduction de M. Alexaner Miesen, président du Parlement de la Communauté germanophone 10

2.2 Introduction de M. Philippe Courard, président du Parlement de la Communauté française 10

2.3 Exposé introductif de M. Alfred Velz, conseiller au cabinet de M. le ministre-président de la Communauté germanophone, Oliver Paasch 11

2.4 Exposé introductif de M. Markus Krings, conseiller à la représentation de la Communauté germanophone auprès de la Communauté française 11

2.5 Exposé introductif de Mme Isabelle Dujacquier, déléguée permanente de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone 12

2.6 Échange de vues 13

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de Coopération avec les Communautés a décidé d'examiner conjointement, au cours de ses réunions des 19 et 23 février 2018(2), les rapports sur l'état de la coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone pour l'année 2014 (Doc. 191 (2015-2016) n°1), l'année 2015 (Doc. 586 (2017-2018) n°1) et pour l'année 2016 (Doc. 587 (2017-2018) n°1).

1 Réunion du 19 février 2018 de la commission de Coopération avec les Communautés du Parlement de la Communauté française

1.1 Exposé introductif de Mme Isabelle Dujacquier, déléguée permanente de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone

En guise de préambule, **Mme Dujacquier** signale que les collaborations entre la Communauté française et la Communauté germanophone ont été fructueuses, aisées et efficaces, ainsi qu'il ressort de la lecture des trois rapports 2014, 2015 et 2016.

L'intervenante présente d'abord un aperçu global de la coopération de ces trois années. Elle rappelle aux députés que la commission administrative de coopération dite commission «10.55» est présidée par les secrétaires généraux des deux ministères. Cette plateforme d'échange permet d'apporter des solutions concrètes à tout problème qui se poserait dans le cadre de la coopération.

La coopération concerne tout d'abord l'octroi de subventions. Ainsi, la Communauté française soutient les projets visant à promouvoir le français en Communauté germanophone à hauteur d'un montant total annuel disponible de 75 000 euros. Le principal bénéficiaire de ces subventions est l'ASBL «Les Beaux Spectacles français» d'Eupen ; l'activité de la bibliothèque et les autres activités de diffusion francophone de cette ASBL se voient dotées de près de 70 % des moyens disponibles sur l'article budgétaire (AB) 33.04.33 – «Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)» de la division organique 11 (DO). De son côté, la Communauté germanophone réserve une enveloppe de 21 000 euros à la promotion de la pratique de l'allemand.

Mme Dujacquier explique que la commission «10.55» s'est réunie le 23 septembre 2014 à Eupen et le 23 septembre 2015 à Esneux. Aucune réunion n'a eu lieu ni en 2016 ni en 2017. Ces deux années ont été marquées par les changements de délégués permanents tant en Communauté française qu'en Communauté germanophone. En Communauté française, M. Daniel Courbe a été admis à la retraite le 1er août 2016. Mme Dujacquier s'est vue confier un mandat de cinq ans à dater du 1er mars 2017 à l'issue d'une procédure interne de sélection. En Communauté germanophone, M. Alexander Homann a été désigné en qualité de délégué général de la Communauté germanophone, de la Communauté française et de la Région wallonne à Berlin le 1er août 2017. M. Yves Kreins l'a remplacé dans sa fonction de directeur de la représentation de la Communauté germanophone à Bruxelles, et ce, depuis le 15 novembre 2017.

Pour terminer le tableau global, Mme Dujacquier rappelle que cette législature a été marquée par la sixième réforme de l'État, les transferts de compétences et les mouvements qui en ont résulté en matière de coopération. La compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de Santé a été transférée vers l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF). Depuis le 1er juillet 2014, les compétences des maisons de justice et du Centre de surveillance électronique (CSE) relèvent de la Communauté française ; une administration générale spécifique a d'ailleurs été créée au sein du ministère pour absorber ce transfert de compétences. Le 16 décembre 2015, les deux Communautés ont conclu

(2) Ont participé aux travaux :
M. Courard (Président), Mme Emmery, Mme Kapompole, M. Lefebvre (en remplacement de Mme Bonni), M. Legasse, Mme Targnion, Mme Vienne
M. Knaepen, M. Nix
M. du Bus de Warnaffe, Mme Stommen
Ont assisté aux travaux :
M. Demotte, Ministre-Président
M. Miesen, Président du Parlement de la Communauté germanophone
M. Thomas, greffier du Parlement de la Communauté germanophone
Mme Baltus-Möres, M. Mockel, M. Servaty, M. Velz : membres du Parlement de la Communauté germanophone
M. Solimando, collaborateur au cabinet de M. le Ministre-Président Demotte
Mme Richard, collaboratrice au cabinet de M. le Ministre-Président Demotte
Mme Dujaquier, déléguée permanente de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone
M. Krings, conseiller à la représentation de la Communauté germanophone auprès de la Communauté française
M. Velz, conseiller au cabinet du ministre-président de la Communauté germanophone, M. Paasch
M. Bach, collaborateur au cabinet du ministre-président de la Communauté germanophone, M. Paasch
Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS
Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
M. Caillet, collaborateur du groupe cdH

un protocole de coopération relatif aux maisons de justice et au Centre de surveillance électronique. Quant à la compétence relative à l'agrément des soins de santé, elle a été transférée du niveau fédéral vers la Communauté française : elle a été intégrée à l'administration générale de l'Enseignement (AGE). Les échanges dans ce domaine s'opèrent maintenant entre les deux Communautés.

La déléguée fait ensuite le point sur les différents rapports, en évoquant dans un premier temps le rapport de l'année 2014. Durant cette année, la collaboration en matière d'enseignement a été particulièrement constructive. Elle a fait l'objet de nombreuses réunions entre techniciens et spécialistes des matières concernées. Les enseignants germanophones ont été nombreux à participer aux formations dispensées par l'Institut de formation en cours de carrière (IFC). Pour ce qui est de la gestion des personnels de l'enseignement, les échanges d'information ont notamment porté sur la réforme des titres et fonctions. Quant à l'inspection, les inspecteurs de la Communauté française ont apporté leur expertise dans le cadre d'inspections individualisées d'enseignants germanophones, la Communauté germanophone n'ayant pas d'inspecteur par discipline.

Les échanges en matière de contrôle de l'obligation scolaire ont été fructueux. Ils existent également avec la région d'Aix-La-Chapelle et seront étendus à la région de Cologne.

Pour l'enseignement non obligatoire et la recherche scientifique, l'intervenante souligne l'excellente collaboration, entre les deux Communautés, au niveau de la Grande Région au sein du groupe de travail «Enseignement supérieur et recherche» et au sein du groupe technique «Codiplomation» ainsi que celle, entre les trois Communautés, au niveau du Benelux au sein du groupe de travail «Reconnaissance automatique».

La déléguée permanente évoque l'appel à projets lancé par le Fonds Prince Philippe pour la mobilité et l'élaboration de matériel didactique : il existe une possibilité d'intensifier la collaboration avec le Fonds.

Le seul bémol que Mme Dujacquier a relevé dans cette coopération fructueuse concerne les «*native speakers*». Ce programme concerne l'échange d'enseignants pour permettre aux élèves de bénéficier de cours dispensés par un «native speaker» à raison de deux périodes hebdomadaires de 50 minutes. Force est de constater qu'aucun échange n'a eu lieu en 2013-2014.

En matière de sports, le rapport 2014 fait état d'une collaboration constructive : les écoles de la Communauté germanophone ont été invitées à participer aux initiatives de sport pour tous. En ce qui concerne le sport de haut niveau, les sportifs affiliés à des clubs de la Communauté germanophone ont pu utiliser les infrastructures de la Communauté française. L'année 2014 a vu se mettre en place les équivalences des statuts des athlètes de haut niveau et les échanges de bonnes pratiques. En matière de collaboration avec la Grande Région, la Communauté française a adhéré à l'Eurosportpool dont fait partie la Communauté germanophone. Pour clôturer le volet des sports, Mme Dujacquier signale que le rapport 2014 fait état de la volonté de réviser l'accord de coopération de 2004 et d'envisager un nouvel accord jusqu'en 2022.

S'agissant de l'aide à la jeunesse, le rapport 2014 indique que les décomptes annuels de 2011, 2012 et 2013 étaient en cours de vérification à la Communauté française. Le décompte annuel 2010 était en ordre. La Communauté germanophone envisageait de transmettre des propositions de modification à l'accord sectoriel en matière d'aide à la jeunesse, notamment au niveau des montants qui servent aux décomptes entre Communautés pour les prises en charge des jeunes d'une Communauté par l'autre. Elle comptait également solliciter la Communauté française afin d'intégrer le système destiné à fixer une capacité réservée de prise en charge de jeunes dans les services agréés d'aide à la jeunesse pour les autorités mandantes.

Au niveau de la culture, les collaborations entre les deux Communautés ont été régulières en 2014, surtout dans le domaine de la jeunesse, des arts de la scène et du patrimoine. La Communauté germanophone a souhaité participer à la plateforme du patrimoine culturel. Au niveau du patrimoine immatériel, la proposition a été faite d'ajouter la bière au patrimoine de l'UNESCO. En arts de la scène, 21 348 euros ont été versés à Agora qui a été invité à Avignon. Une solution est activement recherchée pour la question du dépôt d'œuvres d'art au musée d'art contemporain d'Eupen, l'IKOB.

La déléguée permanente énumère ensuite les principaux points du rapport 2015, en commençant par l'enseignement. En matière d'inspection, le Service général de l'inspection a apporté son expertise à la Communauté germanophone en matière d'analyse des aptitudes professionnelles de plusieurs enseignants, de résolution commune d'un problème relatif à l'enseignement à domicile, d'audit des établissements et, enfin, d'évolution du rôle de l'inspection vers une mission d'audit des établissements.

En matière de contrôle scolaire, c'est-à-dire les questions liées à l'obligation, l'inscription et la fréquentation, la collaboration était excellente : deux à trois réunions ont été organisées par an entre la Communauté germanophone, la direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO) et la République fédérale d'Allemagne pour régler les différents problèmes.

En 2015, les deux Communautés ont poursuivi leur bonne collaboration en matière d'enseignement supérieur. Cette collaboration s'est exercée au niveau de la Grande Région au sein du groupe de travail «Enseignement supérieur et recherche». Un accord des ministres des trois Communautés qui vise à encourager les échanges, notamment d'étudiants, inscrits dans des programmes de bachelier dans les filières de l'enseignement était à l'étude au cabinet du ministre Marcourt.

Mme Dujacquier rappelle l'entrée en vigueur du décret modifiant l'article 10 du décret du 17 juillet 2002 définissant le certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur en hautes écoles et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale. Au niveau du CAPAES, les ministères des deux Communautés ont également entretenu une excellente coopération.

La Communauté germanophone a adressé à la Communauté française une demande de collaboration pour ce qui est du jury pour les épreuves concernant les élèves qui ont suivi un enseignement à domicile en Communauté germanophone. En matière d'enseignement à domicile, le nouveau décret de la Communauté germanophone relatif à l'enseignement à domicile a été transmis à l'AGE.

Le rapport 2015 fait état d'un retard important en Communauté française pour ce qui est des CAPELO, retard imputable à un manque conséquent de personnel. Il indique par ailleurs qu'il y a lieu de modifier l'accord de coopération pour les internats, afin de permettre l'accueil d'élèves germanophones dans les internats de la Communauté française.

En 2015, la commission relève que l'opération «*native speakers*» n'a donné aucun résultat, ce qui est regrettable d'autant plus que les directions d'écoles ont été sensibilisées et qu'une rencontre a été organisée avec les représentants du Fonds Prince Philippe qui peut accorder une aide de 500 euros. La décision a cependant été prise de relancer la circulaire et d'évaluer le processus lors d'une prochaine réunion de la commission «10.55». L'opportunité de faire la publicité de la plateforme d'échanges était censée faire l'objet d'un rapport.

Pour ce qui est de la santé, la Communauté française a informé la Communauté germanophone qu'un accord de coopération a été rédigé pour constituer une centrale d'achat dans le cadre du marché public «Vaccins 2015-2019» et qu'un autre est en cours de rédaction pour pallier l'erreur de calcul survenue dans la loi de financement qui a transféré à la Communauté française le financement de la part fédérale des vaccins de la Communauté germanophone. Par ailleurs, le logiciel de commande de vaccin e-vax a été rendu disponible pour tous les services et médecins vaccinateurs, permettant ainsi la commande de vaccins par voie électronique. La Communauté germanophone a informé la Communauté française de la réorganisation de l'approche de l'enfance. Cette réorganisation se traduit au niveau du service «Kaleido» (homologue germanophone de l'ONE).

En matière de réforme de l'État, les deux Communautés ont transmis des informations à leur partenaire sur l'évolution du transfert de compétences.

En matière de sports, les deux Communautés ont eu des contacts réguliers et des échanges d'informations au travers des réunions de la commission ABCD et du projet «Be Gold». Ces contacts portent essentiellement sur le sport de haut niveau. Au niveau du «Rhéto Trophée», aucune inscription n'a été enregistrée du côté germanophone.

En aide à la jeunesse, la commission «10.55» souligne les collaborations fructueuses entre les deux entités. En novembre 2015, la conseillère de l'aide à la jeunesse de Verviers a participé avec sa collègue, déléguée germanophone, à un groupe de travail transfrontalier (Allemagne, Belgique et Pays-Bas) sur l'aide et la protection de la jeunesse à Aix-la-Chapelle. La collaboration avec la Communauté germanophone ne s'est pas résumée à des échanges avec Verviers, puisque des mandants d'Arlon, de Huy ou de Neufchâteau ont placé des jeunes en Communauté germanophone.

Le Centre de Saint-Hubert est devenu une IPPJ. Quand il y a nécessité, il assure toujours la prise en charge de délinquants germanophones.

Dans le rapport 2015, Mme Dujacquier relève les décomptes annuels et les paiements dus par l'administration générale de l'Aide à la jeunesse à la Communauté germanophone. À cet égard, il y a eu une clarification des retards dans les paiements de la prise en charge des jeunes de la Communauté française pris en charge par la Communauté germanophone. Les jeunes pris en compte se répartissent en trois catégories : les jeunes confiés à des services de la Communauté germanophone, les jeunes confiés à des services non reconnus par la Communauté germanophone et les jeunes qui sont à un moment donné transférés en Allemagne et pris en charge par la Communauté française. Le rapport 2015 fait état d'une circulaire qui devrait être émise par la Communauté française pour régler ce problème. Les services des deux Communautés ont été amenés se voir semestriellement pour avancer dans le règlement de cette affaire.

Les collaborations ont été amplifiées entre les services : les travailleurs sociaux ont participé à des stages et des échanges pour mieux comprendre les décrets des deux Communautés. L'ambition était de poursuivre cet échange, notamment pour la collaboration dans le cadre de la sixième réforme de l'État.

Dans le domaine de la culture, les secteurs concernés sont identiques à ceux de l'année 2014,

à savoir les arts de la scène, le patrimoine culturel et le secteur de la jeunesse. En arts de la scène, 3 338 euros de subventions ont été octroyés au total contre 21 348 euros en 2014. Mme Dujacquier souligne que les artistes germanophones ne sont plus très nombreux à figurer dans le catalogue «Art et Vie». Le seul opérateur germanophone à poursuivre sa diffusion est le théâtre Agora. Toujours est-il que les pièces pour adultes d'Agora tournent moins qu'auparavant, y compris en Communauté germanophone. La nouvelle programmation d'Agora réintègre toutefois l'une ou l'autre pièce destinée au jeune public dès le début 2016. Reste à signaler que la compagnie a remporté à Huy le prix de la ministre de l'Éducation et le prix «Coup de cœur» de la Communauté française.

Quant au patrimoine culturel, plus précisément le patrimoine immatériel, le formulaire de la candidature de «La culture de la bière en Belgique» à la Liste représentative du patrimoine immatériel mondial, portée et introduite par la Communauté germanophone, a été soumis à la date prévue, à savoir le 31 mars 2015.

Au niveau de la plateforme «Importation, exportation et restitution de biens culturels», la Communauté française a émis le souhait que la Communauté germanophone envisage d'adopter des mesures concernant la protection de son patrimoine culturel mobilier, tout aussi menacé que celui de la Communauté française. L'entité germanophone devait ainsi remettre les licences relatives aux biens culturels localisés sur son territoire. La direction du Patrimoine culturel s'est dite prête à entamer une collaboration avec la Communauté germanophone afin de conseiller celle-ci dans les textes à adopter et les procédures à mettre en place.

L'IKOB a accueilli en dépôt une œuvre des collections de la Communauté française, à savoir «*Plongeurs*» de Benoît PLATEUS. L'institution sera également sollicitée pour valoriser des œuvres de la collection francophone. En raison de sa situation frontalière, le musée constitue un emplacement privilégié pour agir en tant que médiateur de l'art contemporain belge et de l'Europe occidentale. Dans le cadre du projet de coopération entre les deux Communautés, l'IKOB et la direction du Patrimoine culturel entretenaient un partenariat en vue de promouvoir, grâce au musée, les artistes et les collections d'art contemporain de la Communauté française vers l'Allemagne.

Pour ce qui est du Label du patrimoine européen, le jury intrabelge qui comptait un membre de l'administration de la Communauté germanophone et un expert germanophone a remis un avis favorable en janvier 2015 sur la candidature du Mundaneum, seul site belge candidat au le label.

Dans le secteur de la jeunesse, l'année 2015 a été une année de contacts étroits avec la Communauté germanophone dans le cadre de plusieurs projets européens récurrents ou ponctuels. Pour ces projets, le service de la Jeunesse du ministère de la Communauté française a organisé plusieurs réunions intrabelges avec les agences nationales et les conseils de jeunesse des trois Communautés.

En 2015, une attention particulière a été consacrée à la mise en place de la Convention du travail de jeunesse. Jusqu'en juin 2015, la Communauté germanophone a assuré la présidence des réunions. La Communauté germanophone a également sollicité le ministère pour relayer un projet de séminaire sur la formation des travailleurs de jeunesse auprès des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le projet intrabelge de mobilité des jeunes, «Bel'J», s'est poursuivi : quelques changements sont intervenus dans l'optique de favoriser la mobilité des travailleurs de jeunesse, en cohérence avec le projet. La Communauté germanophone a formulé le souhait de s'inspirer de la brochure réalisée en Fédération Wallonie-Bruxelles présentant les politiques transversales de jeunesse, afin de produire un document similaire.

Pour le dernier domaine de compétences que représentent les maisons de justice, les deux Communautés ont adopté un protocole de collaboration relatif aux maisons de justice et au Centre de surveillance électronique le 16 décembre 2015.

Mme Dujacquier aborde, dans un troisième temps, le rapport 2016 et elle retrace la collaboration à travers les différentes compétences, en commençant par l'enseignement. Sur les six services qui composent le Service général de l'inspection, seul le Service de l'inspection de l'enseignement secondaire a coopéré au cours de l'année 2016. Ces réalisations prolongent celles des années antérieures : l'évaluation des aptitudes pédagogiques, les échanges en matière de pédagogie et de bonnes pratiques, la réflexion à propos des difficultés de terrain ou de l'innovation de l'enseignement des langues, le soutien à la recherche d'enseignants pour l'immersion/le CLIL, etc.

Au niveau de l'enseignement obligatoire, les services de la DGEO ont collaboré avec la Communauté germanophone dans le cadre du suivi du contrôle de l'obligation scolaire et de l'inscription scolaire. En outre, ils ont établi des contacts avec la Communauté germanophone dans le cadre des conventions sectorielles avec les secteurs professionnels suivants : construction, bois, électricité-électrotechnique, métal, milieu d'accueil d'enfants, industrie alimentaire, transport et logistique.

Pour ce qui est des «*native speakers*», le rapport 2016 met en évidence que les circulaires – l'une en Communauté germanophone, l'autre en Communauté germanophone – concernant l'action n'ont donné aucun résultat.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur,

le rapport fait une nouvelle fois état d'une excellente collaboration. Celle-ci s'est traduite au niveau du Benelux dans le cadre de la reconnaissance mutuelle automatique générique de niveau des diplômes de l'enseignement supérieur Benelux. Elle s'est également manifestée au niveau du groupe d'experts «Transférabilité des qualifications professionnelles» du Benelux. Les centres ENIC-NARIC des trois Communautés ont partagé les bonnes pratiques, organisé des rencontres annuelles, échangé des informations. Enfin, cette collaboration s'est répercutée au niveau des échanges des travaux du groupe d'experts «Marché du travail», spécifique aux professions des soins infirmiers.

Comme pour les deux années précédentes, la collaboration en matière de sports s'est concentrée sur le sport de haut niveau, au travers des contacts réguliers et des échanges d'informations au niveau des réunions ABCD et du projet «*Be Gold*». Dans le cadre de cette coopération, la problématique de l'harmonisation des statuts a été exposée à la Communauté germanophone.

En aide à la jeunesse, l'excellente collaboration s'est poursuivie en 2016. Au niveau des autorités mandantes, la conseillère de l'aide à la jeunesse de Verviers a participé à une matinée d'étude sur le travail post-traumatique des enfants et des adolescents organisée par la prévention générale du service d'aide à la jeunesse d'Eupen en octobre 2016.

Dans le domaine de la culture, l'audiovisuel est venu s'ajouter aux autres secteurs concernés par la coopération antérieure. Les initiatives développées en arts de la scène étaient dépendantes des productions des artistes germanophones, essentiellement le théâtre Agora, et de l'engouement des diffuseurs pour celles-ci.

Pour Wallonie-Bruxelles Théatre Danse, le réseau de l'Assitej Belgium a été créé avec les Flamands et les germanophones en 2016. En diffusion, la coopération s'est traduite par l'octroi de subventions aux artistes germanophones programmés en Communauté française. Elle concerne actuellement deux compagnies artistiques : Agora et la Compagnie Irène K.

Pour ce qui est du patrimoine oral et immatériel, le rapport 2016 souligne la collaboration avec les Communautés flamande et germanophone au sein du «*Belgian Carillon Heritage Committee*» et de l'Observatoire de la culture brassicole en Belgique. Elle visait la bonne pratique de sauvegarde du carillon et la reconnaissance de la culture de la bière.

Dans le cadre de l'Année européenne du Patrimoine culturel, la déléguée souligne la collaboration avec les deux autres Communautés, entre autres, dans le cadre du concours photographique «Zoom sur le patrimoine».

Au niveau des livres et lettres, les projets qui ont abouti avec la Communauté germanophone sont le soutien à la revue «*Krautgarten*» et le soutien au *Centre de recherches linguistiques OBELIT* à Montzen.

En éducation permanente et jeunesse, la collaboration s'est poursuivie au travers du projet récurrent «Bel'J». Quant aux projets 2016-2017, Mme Dujacquier met en avant un partenariat entre les services de la jeunesse de la France et des trois Communautés belges dans le cadre de la déclaration commune signée par les quatre ministres de la Jeunesse le 30 juin 2016 pour prévenir la radicalisation violente. Le Service de la jeunesse a préparé la revue des politiques de jeunesse en Belgique, avec les collègues flamands et germanophones.

En audiovisuel et multimédia, le rapport met en évidence, outre la collaboration avec des radios et/ou télévisions locales, les deux accords de coopération en matière de *tax shelter*, d'une part, et l'interdiction de l'entrée en salles de spectacles cinématographiques aux mineurs âgés de moins de 16 ans, d'autre part.

Enfin, pour les maisons de justice, le protocole du 16 décembre 2015 a été mis en œuvre au travers de différentes réalisations et coopération.

En guise de conclusion, Mme Dujacquier dresse une mise en perspective très synthétique des stages d'immersion linguistique pour les trois années. Chaque année, des stages d'immersion sont organisés à destination des élèves francophones et germanophones. Les deux Communautés soutiennent ces programmes d'un point de vue financier. Les projets permettent une prise de connaissance de la langue de l'autre, dotant les participants d'un vocabulaire de base et de connaissances utiles à un apprentissage ultérieur approfondi. Ils sont organisés pour les élèves de cinquième et sixième primaires et premier degré du secondaire. Encadrés par des «native speakers», ces stages sont, selon la maîtrise de la langue allemande/française des participants, soit une initiation à la langue soit un perfectionnement. Les journées se structurent autour de cours de langue le matin et l'après-midi, des activités ludiques. Ces stages sont organisés conformément aux dispositions de l'article 5 de l'accord particulier entre la Communauté française et la Communauté germanophone dans le domaine de l'enseignement.

L'intervenante retrace l'évolution du nombre de participants. Le stage en allemand pour élèves francophones à Saint-Vith comptait 45 participants en 2014, 99 en 2015 et 80 en 2016. Le stage en français pour élèves germanophones à Philippeville a accueilli 68 participants en 2014, 77 en 2015, 75 participants en 2016. Ces stages ont évolué ces dernières années. Pour établir des contacts entre les jeunes germanophones et francophones, une journée de rencontre est organisée depuis août

2016. En plus, en 2016, l'idée du pool d'échange a été lancée : il met en contact des familles des deux Communautés qui souhaitent que leurs enfants se rencontrent pendant l'année scolaire.

1.2 Exposé du ministre-président, M. Rudy Demotte

Le **ministre-président** remercie la déléguée de l'exercice qu'elle a réalisé de résumer les rapports sur l'état de la coopération pour les années 2014, 2015 et 2016. Pour sa part, il souhaite se concentrer sur plusieurs points d'attention.

Les subventions accordées par les deux Communautés témoignent du bon esprit de coopération. La Communauté française met une enveloppe d'environ 75 000 euros à disposition pour des projets qui soutiennent le français en Communauté germanophone. Les subventions octroyées par la Communauté française ont pour principal bénéficiaire les «Beaux Spectacles français d'Eupen» et concernent l'activité de la bibliothèque et les autres activités de diffusion francophone de cette ASBL.

Un des enjeux est en effet le soutien des initiatives valorisant les langues. Le ministre-président rappelle que le français est une langue qui s'appuie sur la coexistence des langues et non sur l'exclusion. Il met cette remarque en perspective avec le débat sur les facilités qui concerne aussi la Communauté germanophone.

La Communauté germanophone, toujours dans ce souci de multilinguisme, fait le même effort pour les francophones, en leur donnant cette fois-ci la faculté d'apprendre l'allemand.

L'enseignement bénéficie d'une collaboration étroite qui se décline aux niveaux administratif et pédagogique. Du point de vue pédagogique, cette coopération se traduit au niveau de l'inspection sur le front de l'évaluation des aptitudes dans l'enseignement secondaire. Le deuxième niveau concerné est l'apprentissage des langues, notamment l'innovation dans ce domaine. Au vu du nombre d'outils d'apprentissage des langues – les outils en ligne côtoient la pédagogie classique –, la concaténation de ces méthodes demande une attention particulière. Les groupes de travail du Pacte pour un enseignement d'excellence se sont penchés sur cette question, notamment à la lumière de la collaboration avec la Communauté germanophone.

L'immersion linguistique est un des éléments de singularité de la Communauté française. Celle-ci compte des écoles qui permettent de s'immerger dans une langue qui n'est pas celle de la Communauté. Ce n'est pas le cas en Flandre qui a davantage misé sur l'apprentissage d'une deuxième langue qui est le français. La Communauté française a ouvert le spectre linguistique. Force est de constater que l'allemand est essentiellement enseigné dans la province de Liège en raison de facteurs liés à la congruence géographique, à l'intérêt commercial et aux relations humaines.

La coopération au niveau de l'enseignement a vu émerger des accords sectoriels dans le cadre de conventions et de contrats avec des secteurs professionnels. Sont visés notamment les métiers de secteurs comme l'électricité, l'électronique, le métal, le milieu d'accueil des enfants, l'industrie alimentaire, le transport, la logistique. La coopération en devient encore plus concrète.

Sur le plan administratif, le travail s'est porté sur la transmission des informations et la comparaison de données. L'attention s'est portée sur la question de l'absentéisme scolaire et des inscriptions scolaires au niveau de l'enseignement obligatoire et sur celle, très sensible, des équivalences des diplômes au niveau de l'enseignement supérieur.

Le ministre-président aborde la coopération en matière de sports. Au niveau du sport pour tous, la collaboration se fait en ce qui concerne les «Points verts» des marches ADEPS. Il s'agit d'inscrire ces activités dans le calendrier publié par l'ADEPS. Un autre volet concerne le «Rhéto Trophée» qui permet à une école germanophone, l'école Père Damien d'Eupen, de participer.

S'agissant des services de l'aide à la jeunesse, les données croisées ont permis d'aboutir à un décompte final arrêté en 2016. Il en ressort que 86 624 euros ont été investis dans ces services. À ce titre, le ministre-président signale une petite correction à apporter dans le rapport (au chiffre indiqué de 87 264 euros). Ces moyens relativement limités ont permis la réalisation de projets concrets. L'échange de jeunes, dans une initiative appelée «Bel'J» mise en place au travers des ministres des Sports des trois Communautés, travaille sur la découverte de la jeunesse, dans tous ses aspects : culture, activités récréatives ou linguistiques, volontariat.

En ce qui concerne la culture et les médias, les administrations des deux Communautés échangent une foule d'informations. Pour ce qui est des médias, elles s'inscrivent dans un accord sectoriel qui date de 2010. La coopération se traduit au niveau de l'Euregio sur des réseaux de communication entre télévisions locales.

S'agissant des maisons de justice, les échanges d'information sont extrêmement satisfaisants. Le cas échéant, la Communauté française commandite des études, notamment par l'ULiège, qui a réalisé un excellent travail sur la surveillance électronique.

1.3 Échange de vues

Mme Isabelle Stommen (**cdH**) tient à remercier la déléguée pour son exposé qui a demandé

un effort de synthèse intense. La députée se dit impressionnée par la diversité des matières concernées par l'accord de coopération et les accords sectoriels.

L'oratrice rappelle que, compte tenu de son ancrage géographique à Welkenraedt, elle est particulièrement concernée par la coopération entre les deux Communautés. La diversité des actions énumérées est révélatrice de ce qu'elle ressent au quotidien comme un échange naturel et intense sur le terrain. Les francophones et germanophones domiciliés près de la frontière linguistique passent quotidiennement d'une Communauté à l'autre, sans s'en rendre compte.

La députée souligne les nombreuses initiatives positives qui lui semblent correspondre à une réalité sur le terrain. Le relevé des actions et domaines de coopération n'est donc pas simplement académique. Ayant été présidente de CPAS, elle a pu constater sur le terrain qu'il y avait de réels liens, des relations soutenues et des contacts réguliers et fréquents entre les services chargés des jeunes.

Mme Stommen a été interpellée par deux aspects que la déléguée a soulignés à trois reprises dans son exposé : le problème des «*native speakers*» et les stages d'immersion linguistique. En tant que membre effective de la commission de l'Éducation, qui aborde souvent le Pacte pour un enseignement d'excellence et ses implications en matière d'apprentissage des langues, elle est d'accord pour dire qu'il faut concentrer beaucoup d'efforts et de moyens sur l'apprentissage des langues. Elle prend conscience des difficultés à soutenir les outils pour concrétiser les projets. Ces difficultés sont également présentes en région limitrophe de la frontière linguistique, même si les communes avoisinantes devraient avoir plus de facilités pour s'inscrire dans le processus d'échanges. Pourtant, les écoles des communes à facilités sont confrontées à cette difficulté qui doit, *a fortiori*, être plus grande dans les autres régions. La députée s'interroge sur les modalités d'octroi de la somme de 500 euros par le Fonds Prince Philippe. Selon la forme choisie, cette somme peut-être une aide extrêmement généreuse.

Outre les circulaires qui visaient à dynamiser le projet «native speakers», Mme Stommen s'interroge sur la publicité qui est faite de l'initiative. À ses yeux, il s'agit de toucher directement les jeunes professeurs dans les écoles. Toujours est-il que les membres de la commission de l'Éducation bloquent sur la façon de susciter l'intérêt des «native speakers» en dehors de l'avantage financier.

En ce qui concerne les stages d'immersion, l'intervenante souhaite savoir si les jeunes participants étaient issus de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou s'il s'agissait de frontaliers. Elle souhaite connaître l'implantation géographique des jeunes qui participent à ce type de stages.

Mme Muriel Targnion (**PS**) remercie à son tour la déléguée pour les rapports qu'elle a présentés et qui comportent une multitude d'éléments intéressants. Elle remercie également le ministre-président pour les orientations supplémentaires qu'il a apportées.

Elle se réjouit d'examiner ces trois rapports, de résorber le retard accumulé, mais aussi de se pencher sur les chantiers qui doivent encore être concrétisés.

L'oratrice souligne son attachement à un modèle solidaire tel qu'il se manifeste à travers la coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone. Ce modèle s'inscrit dans le respect de la Communauté partenaire, mais permet aussi de mettre en valeur le propre patrimoine culturel.

Il s'agit évidemment de poursuivre dans cette logique de partenariat approfondi dans toutes les matières communautaires. Les deux Communautés doivent nouer un dialogue renforcé pour faire face aux enjeux importants, tant au niveau de l'enseignement que de la culture. La collaboration avec la Communauté germanophone dans ces matières-là est essentielle. L'éducation, l'enseignement supérieur, la culture, l'aide à la jeunesse, les maisons de justice, le patrimoine culturel, les médias sont autant de domaines dans lesquels la collaboration fonctionne. Par contre, la coopération bute sur des difficultés, comme le sport pour tous ou le projet «native speakers». Ces domaines ne connaissent pas le même succès en dépit des efforts déployés.

En tant que Verviétoise, Mme Targnion siège depuis 2009 au sein de la commission de Coopération. À ce titre, elle a eu l'occasion de participer à plusieurs échanges sur les rapports et sur l'état de la coopération. Ses questions portent sur des points auxquels elle n'a pas trouvé de réponse dans les rapports. Elle souhaite connaître l'état d'avancement du projet d'accord de coopération en matière de *tax shelter* sur les œuvres audiovisuelles. Elle interroge la déléguée sur les pistes à développer pour surmonter les obstacles en matière de sports. Une troisième question concerne les conventions sectorielles avec le milieu professionnel comme le bois, le métal, les matières premières : la députée souhaiterait des informations sur cette coopération à la lumière des circuits courts. Sa dernière question porte sur les collaborations entre les trois Communautés en matière de lutte contre la radicalisation des jeunes. En tant que bourgmestre de Verviers, c'est une question qui la préoccupe.

M. Jean-Luc Nix (**MR**) se réjouit de participer aux travaux de la commission de Coopération. Il est bourgmestre de la commune de Welkenraedt ; de ce fait, il reconnaît l'importance du bilinguisme. Toutes les offres d'emploi diffusées dans la région exigent de la part des candidats d'être

bilingues.

Mme Isabelle Dujacquier remercie les députés pour leurs questions qui traduisent leur intérêt pour la coopération avec la Communauté germanophone. Cet intérêt est un élément de motivation et de guidance pour le travail à mener au sein de la commission «10.55». Elle prie les différents intervenants de bien vouloir se montrer compréhensifs si elle n'est pas en mesure de répondre à toutes les questions, étant donné qu'elle n'est entrée en fonction qu'en mars 2017. Elle propose de transmettre les éléments pertinents par l'intermédiaire du secrétariat de la commission.

Pour répondre à Mme Stommen, sa question à propos des «*native speakers*» a été relayée au niveau de l'administration. Du point de vue de sa fonction au sein de la commission administrative, la déléguée ne peut pas formuler de commentaire sur la motivation des enseignants, une telle réponse dépasserait en effet son rôle.

En ce qui concerne la formule d'un incitant financier, Mme Dujacquier évoque sa participation à une commission au niveau de la Grande Région à Metz : il y est apparu qu'il était difficile de trouver des professeurs allemands pour enseigner dans la région du Grand Est, car leur salaire est beaucoup plus élevé que celui des professeurs français. Le problème de trouver des «*native speakers*» n'est pas seulement inhérent à la coopération entre les deux Communautés.

En ce qui concerne les 500 euros octroyés par le Fonds Prince Philippe, il s'agit d'une aide administrative et non d'une aide par professeur.

Toujours est-il que l'administration a assuré la publicité de l'initiative, à travers les circulaires, et souhaité résoudre les problèmes, grâce à la plateforme d'échanges. Le projet bute encore sur des problèmes techniques. Mme Dujacquier trouve que la piste consistant à aller à la rencontre des jeunes professeurs, qui a été formulée par Mme Stommen, est excellente, mais elle ignore cependant si l'administration a entrepris une telle démarche.

Au niveau de la fréquentation des stages d'immersion linguistique, la déléguée rend hommage aux deux personnes qui portent cette initiative à bout de bras. Ces deux personnes, à force d'initiatives et d'améliorations continues, garantissent le bon déroulement et fonctionnement de ces stages. Pour ce qui concerne l'implantation géographique des jeunes qui participent à ce type de stages, il s'agit de la province de Liège et Luxembourg.

Au niveau des initiatives dans le domaine du sport pour tous, la déléguée rappelle les explications fournies par le ministre-président a parlé du «Rétho Trophée» : une seule école germanophone, à savoir l'école Père Damien d'Eupen, a participé, et ce, chaque année. Il s'agit bien de l'école Père Damien d'Eupen. En 2018, l'invitation a été traduite en allemand, mais aucune école n'y a réagi.

N'étant pas en possession des informations utiles, la déléguée se propose de répondre aux questions sur les circuits courts, dans le cadre des conventions sectorielles de l'enseignement, et sur la radicalisation par écrit par l'intermédiaire du secrétariat de la commission.

Mme Dujacquier remercie les députés pour le retour qu'ils lui ont donné sur les rapports. Ce retour la guidera dans sa fonction de déléguée permanente.

2 Réunion du 23 février des commissions réunies de Coopération avec les Communautés du Parlement de la Communauté française et du Parlement de la Communauté germanophone

2.1 Introduction de M. Alexaner Miesen, président du Parlement de la Communauté germanophone

M. Alexander Miesen, président du Parlement de la Communauté germanophone, se réjouit de pouvoir accueillir le président et les membres de la commission de Coopération du Parlement de la Communauté française au sein de son parlement. C'est la première fois qu'une réunion conjointe se déroule d'ailleurs dans le nouvel hémicycle et au nouveau siège du Parlement de la Communauté germanophone.

Les rencontres entre germanophones et francophones ont certes lieu à d'autres niveaux, entre parlementaires au Sénat, entre assemblées au niveau interparlementaire, entre ministres au niveau des exécutifs. Toujours est-il que les rencontres sont moins fréquentes entre députés au niveau bilatéral. Le président Miesen souligne cependant l'importance de ces moments de rencontre. Il se félicite dès lors de ce nouveau moment d'échange. La visite de l'école inclusive de Butgenbach, organisée à la suite de la réunion formelle des commissions de Coopération, permet en outre de sortir du cadre parlementaire et de faire découvrir aux partenaires de l'autre Communauté des activités innovantes et intéressantes, en lien avec les compétences communautaires.

2.2 Introduction de M. Philippe Courard, président du Parlement de la Communauté française

M. Philippe Courard, président du Parlement de la Communauté française, remercie son homologue pour l'invitation à cette réunion conjointe. Il se réjouit d'autant plus de l'organisation de cette réunion que la dernière séance commune re-

monte à déjà deux ans. Ce délai s'explique notamment par les changements de délégué dans les deux Communautés. M. Courard salue le travail que les délégués nouvellement désignés ont réalisé au sein de la commission «10.55». Ayant pris connaissance de la teneur des rapports, il se rend compte que la coopération avec la Communauté germanophone se déroule dans d'excellentes conditions.

Il remercie également le président du Parlement de la Communauté germanophone pour l'organisation de la visite de l'école inclusive de Butgenbach dans la foulée de la réunion de travail. Cette visite est d'autant plus intéressante que l'enseignement inclusif et les besoins spécifiques des élèves sont des thématiques qui ont été traitées récemment au sein du Parlement de la Communauté française.

2.3 Exposé introductif de M. Alfred Velz, conseiller au cabinet de M. le ministre-président de la Communauté germanophone, Oliver Paasch

M. Alfred Velz, conseiller au cabinet du ministre-président de la Communauté germanophone, M. Oliver Paasch, se réjouit de la participation à cette réunion des commissions de Coopération. Il prie les parlementaires d'excuser l'absence de M. Paasch, retenu par un déplacement à l'étranger au nom du gouvernement de la Communauté germanophone.

En préambule, M. Alfred Velz signale les changements intervenus au niveau des membres de la commission administrative, dite «10.55». Depuis la dernière réunion de cette commission en novembre 2015, M. Daniel Courbe a été admis à la retraite. Sa successeure, Mme Isabelle Dujacquier, est entrée en fonction le 1er mars 2017 du côté francophone. Peu de temps après, M. Alexander Homann a été désigné comme directeur de la représentation commune de la Communauté germanophone, de la Communauté française et de la Région wallonne à Berlin. Ce changement a suscité un vide qui sera comblé prochainement grâce à la désignation prochaine d'un nouveau délégué de la Communauté germanophone. Entre-temps, c'est M. Markus Krings, conseiller à la représentation de la Communauté germanophone auprès de la Communauté française, qui présentera une partie des trois rapports inscrits à l'ordre du jour.

La commission «10.55» entamera prochainement la rédaction du rapport sur l'état de la coopération pour l'année 2017 et lancera son programme pour les années 2018 et 2019. Cette commission reste une plateforme essentielle pour l'échange entre les deux Communautés sur les compétences communautaires.

La coopération entre les deux Communautés se déroule dans d'excellentes conditions. Au fil du temps, une routine, au sens noble du terme, s'est installée au niveau de la coopération en matière d'enseignement, d'aide à la jeunesse, des sports et de la culture. Les partenaires se connaissent et se font confiance. Cela ne veut pas dire pour autant que certains aspects ne méritent pas d'être revus et optimisés.

Depuis 2016, la coopération porte également sur les maisons de justice et la surveillance électronique, deux compétences communautaires depuis la sixième réforme de l'État. Dans ces matières, les deux Communautés ont signé un protocole de coopération le 16 décembre 2015.

2.4 Exposé introductif de M. Markus Krings, conseiller à la représentation de la Communauté germanophone auprès de la Communauté française

M. Markus Krings, conseiller à la représentation de la Communauté germanophone auprès de la Communauté française, revient également sur le changement de personnel. Les nouveaux délégués des deux Communautés se rencontreront au début du mois de mars, pour entamer la coordination de la coopération pour l'année 2018. Les rapports sur l'état de la coopération abordent les thèmes suivants : l'octroi de subventions, la culture, les maisons de justice, la santé, l'enseignement, les sports et l'aide à la jeunesse.

En ce qui concerne les subventions, les deux Communautés octroient des aides à diverses associations dans le but de promouvoir leur langue respective auprès de leur partenaire. L'article 55, qui a donné le nom à la commission «10.55», de la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone a déjà attribué ce rôle à la commission administrative. Les associations utilisent ces subventions afin de cofinancer l'organisation de spectacles de théâtre, l'achat de livres, les concerts des artistes des deux Communautés, les activités culturelles. Les aides contribuent à la promotion de la connaissance de l'autre langue et renforcent à ce titre la compréhension mutuelle entre les deux Communautés.

La coopération au niveau culturel est particulièrement concrète et fructueuse. Étant donné l'étendue du champ culturel, la coopération dans ce domaine porte sur une large variété de projets culturels. Les spectacles de la compagnie de théâtre Agora ont reçu le prix de la ministre de l'Éducation et le prix «Coup de cœur» de la Communauté française en 2015. Wallonie-Bruxelles Danse et Théâtre a participé à la Foire internationale de la danse contemporaine à Düsseldorf. Les échanges sont réguliers entre le IKOB et la direction du Patrimoine afin de présenter des œuvres d'art ou de promouvoir des artistes francophones en Allemagne.

Au niveau du patrimoine immatériel, la coopération a été étendue à la Communauté fla-

mande, notamment en vue d'inscrire la bière belge comme patrimoine culturel immatériel mondial de l'UNESCO. Un autre exemple est la promotion du Centre des recherches linguistiques OBELIT et de l'ouvrage «*Wi zaach éch dat op Ostbäljesch Plat* ?».

En ce qui concerne le secteur de la jeunesse, les Communautés ont signé une déclaration visant à prévenir la radicalisation violente. Au niveau des médias, les coopérations entre le *Belgischer Rundfunk* (BRF), Télévesdre et RTC sont nombreuses.

Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, la compétence en matière des maisons de justice a été confiée aux Communautés. Les échanges dans ce domaine sont empreints de pragmatisme. Comme l'a signalé M. Velz, les deux Communautés ont signé un protocole de coopération le 16 décembre 2015 qui porte sur l'échange de bonnes pratiques et l'assistance technique.

Au niveau de la santé, M. Krings aborde la conclusion d'un accord de coopération visant à créer une centrale d'achat de vaccins. Les médecins peuvent désormais avoir recours au logiciel *e-vax* pour commander le vaccin. Les compétences en matière de santé ont été confiées à l'ONE du côté francophone ; le service «Kaleido» a été créé du côté germanophone.

Avant de conclure, M. Krings estime que les rapports sur l'état de la coopération traduisent parfaitement les principes déjà établis par l'accord de coopération du 21 juin 1984 : la promotion des contacts, l'échange des informations, le partage des bonnes pratiques, le soutien mutuel et l'échange d'idées.

2.5 Exposé introductif de Mme Isabelle Dujacquier, déléguée permanente de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone

Mme Isabelle Dujacquier, déléguée permanente de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone, aborde les autres volets sur lesquels porte la coopération. Les trois rapports soulignent l'étroite et fructueuse collaboration au niveau de l'enseignement. Au niveau de l'enseignement obligatoire, cette collaboration se manifeste sur le plan tant pédagogique qu'administratif. Sur le plan pédagogique, la coopération se traduit au niveau de l'inspection par les évaluations d'aptitudes pédagogiques durant les trois années concernées. En matière de langues, les deux Communautés ont entamé une réflexion sur l'innovation de l'enseignement des langues. Elles organisent également un programme d'immersion linguistique : chaque année, en été, des stages d'immersion linguistique sont organisés pour les élèves francophones et germanophones de cinquième et sixième primaires et du premier degré du secondaire. Le stage en allemand pour les élèves francophones à Saint-Vith et le stage en français pour les élèves germanophones à Philippeville connaissent un franc succès. Outre la richesse des rencontres et l'apprentissage de la langue de l'autre, les familles des enfants des deux Communautés peuvent participer depuis 2016 à un pool d'échanges linguistiques qui permet la rencontre des enfants pendant l'année scolaire. En matière d'accords sectoriels, la DGEO et la Communauté germanophone ont eu de nombreux contacts dans le cadre des conventions sectorielles avec les secteurs professionnels ; en effet, une convention spécifique a été signée avec le secteur de la construction, du bois, de l'électricité/électrotechnique, du métal, du milieu d'accueil des enfants, de l'industrie alimentaire et du transport/logistique.

Sur le plan administratif, la collaboration de la DGEO avec la Communauté germanophone est primordiale dans le cadre du suivi du contrôle de l'obligation scolaire. En effet, la transmission d'informations est capitale dans la lutte contre l'absentéisme scolaire, véritable fléau que rencontrent toutes les écoles. La Communauté française signale les absences des élèves fréquentant les écoles limitrophes en Wallonie et domiciliés dans les communes germanophones ; la Communauté germanophone en fait de même de son côté. Il en va de même en matière d'inscription scolaire pour les enfants en âge d'obligation scolaire.

En matière d'enseignement supérieur, Mme Dujacquier souligne l'excellente collaboration entre les centres ENIC-NARIC des trois Communautés qui se concrétisent par des échanges de bonnes pratiques, des rencontres annuelles et des partages d'information. Le rôle des centres NARIC est de coopérer et d'échanger des informations en matière d'équivalence, de mobilité et de toute question favorisant la mobilité au niveau de l'enseignement supérieur.

L'intervenante met également en avant l'excellente collaboration entre les trois Communautés dans le cadre des travaux de la décision «Dondelinger» relative à la reconnaissance mutuelle automatique générique de niveau des diplômes de l'enseignement supérieur, y compris le doctorat. Elle rappelle aussi l'excellente collaboration entre les trois Communautés, et particulièrement avec la Communauté germanophone, dans le cadre des travaux du groupe de travail du Benelux sur la transférabilité des qualifications professionnelles. Ce groupe de travail vise plus particulièrement les diplômes relevant de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement obligatoire.

Au niveau des sports, la coopération porte notamment sur les «Points verts». Les groupements sportifs ou locaux postulent pour organiser un «Point vert» et figurer dans le calendrier ADEPS des marches.

En 2014 et 2015, il y a eu un «Point vert» à La Calamine (Kelmis) avec respectivement 192

et 223 participants. Il a été annulé par l'organisateur en 2017 bien que figurant au calendrier. Il n'y a pas eu de demande en 2018. Pour le «Rhéto Trophée», une seule école germanophone participe chaque année (École Père Damien d'EUPEN) depuis 2014. En 2017, cette école n'a pas été qualifiée pour la finale. Une invitation spécialement traduite en allemand a été envoyée à toutes écoles en vue de l'édition 2018. Malheureusement, aucune école ne s'est inscrite. La Communauté française continuera à œuvrer pour accroître la collaboration en matière de sports et à réfléchir aux canaux de communication pertinents.

En matière de sport de haut niveau, la collaboration avec la Communauté germanophone se fait naturellement et sans difficulté. Les sportifs germanophones de haut niveau sont pratiquement tous affiliés à des fédérations sportives reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ils sont donc intégrés dans les structures d'entraînement de ces fédérations. De facto, ils bénéficient donc des mêmes avantages que les sportifs francophones en matière d'accès aux installations sportives, d'accès aux services d'aide à la performance sportive (CAPS). Par contre, s'ils bénéficient d'une aide financière de la part de la Communauté germanophone, ils ne bénéficient pas du subventionnement de la Communauté française.

En aide à la jeunesse, les collaborations ont été amplifiées entre les services à la suite de la sixième réforme de l'État. Les échanges entre travailleurs sociaux ont eu pour but de leur permettre de mieux comprendre les décrets des deux Communautés. En outre, le centre de Saint-Hubert est devenu une IPPJ. Quand il y a nécessité, il assure toujours la prise en charge de délinquants germanophones.

En ce qui concerne les données chiffrées, toutes les années jusque 2016 ont fait l'objet d'une vérification croisée entre les deux administrations afin d'aboutir à un décompte final de ce que la Communauté française doit à la Communauté germanophone. Dès réception d'une note de créance en bonne et due forme de la Communauté germanophone, l'Officier budgétaire habilité effectue la mise en liquidation des paiements.

Du côté de la jeunesse, Mme Dujacquier salue l'échange de jeunes bénévoles grâce à l'initiative «Bel'J», mise en place par les ministres de la Jeunesse des trois Communautés et qui a pour but de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de découvrir leurs cultures respectives et d'améliorer leurs compétences linguistiques, en agissant comme volontaires dans une association située de l'autre côté de la frontière linguistique.

2.6 Échange de vues

M. Alexander Miesen, président du Parlement de la Communauté germanophone, se dit impressionné par le nombre d'élèves qui fréquentent l'enseignement de l'autre Communauté. En effet, le rapport sur l'état de la coopération pour l'année 2016 fait état de 800 élèves francophones inscrits dans l'enseignement de la Communauté germanophone et de 900 élèves germanophones inscrits dans l'enseignement de la Communauté française. Il s'interroge sur la tendance au niveau de ces chiffres pour les dernières années. Mme Dujacquier explique que les chiffres ne permettent pas de déceler une quelconque tendance à la hausse ou la baisse.

En ce qui concerne le volet de la santé, l'achat de vaccins et le logiciel e-vax, **M. Philippe Knaepen** demande si les deux Communautés doivent encore conclure un accord pour les prochaines années. **M. Alfred Velz** lui réplique qu'une coopération a déjà été conclue, mais que les contrats pour l'achat doivent être renouvelés pour les prochaines années, jusqu'en 2021. Il admet que la Communauté germanophone est trop petite pour se faire une place sur le marché des vaccins et pour bénéficier de prix avantageux. C'est la raison première qui a présidé à la création de la centrale d'achat des vaccins.

M. Charles Servaty revient sur l'échec de l'opération «native speakers». En dépit des efforts déployés par les deux Communautés et de l'incitant financier octroyé par le Fonds Prince Philippe, les enseignants sont frileux à s'engager dans le projet. Les deux Communautés ont malgré tout l'ambition de poursuivre le projet. Le député se demande si les administrations se sont penchées sur les éventuels obstacles administratifs qui freinent la réussite de l'opération et si elles ont examiné des pistes pour relancer la motivation des enseignants. M. Alfred Velz reconnaît que les raisons du manque de motivation n'ont pas été étudiées. C'est une question qui demande à être examinée par la commission «10.55».

Dans le même ordre d'idées, **Mme Stommen** évoque son expérience en tant que mandataire originaire de la commune de Welkenraedt, membre de la commission de l'Éducation et enseignante. L'immersion est une préoccupation qui lui tient fort à cœur. La connaissance de la langue de l'autre offre un confort de vie aux habitants des communes limitrophes de la frontière linguistique. Toujours est-il qu'elle est étonnée de la frilosité des enseignants à participer à l'opération «native speakers». D'après elle, la différence de salaire est la principale cause de ce manque d'engagement des enseignants.

Mme Baltus-Möres réplique que, d'après ses informations, les échanges entre les administrations ont permis de régler les problèmes liés à la perte de statut et d'ancienneté. Elle fait état d'une réunion organisée avec des experts au Sénat. Il en est ressorti que les enseignants ne souhaitent pas s'engager dans le projet pour une année, voire

une plus longue durée, parce qu'ils n'ont pas envie de s'installer dans une l'autre Communauté ou de faire de longs déplacements. Mme Baltus-Möres invite la commission «10.55» à entamer une réflexion sur la mobilité des enseignants et sur l'opportunité à octroyer une prime aux enseignants participants.

M. Mockel abonde dans le même sens : il a l'impression que le projet bloque à cause du manque d'incitants financiers. Il lance un appel aux deux Communautés à faire un effort dans le domaine : il faut poser un geste et communiquer à ce sujet.

Le député aborde ensuite la question des étudiants germanophones qui souhaitent entamer des études en sciences médicales ou dentisterie. Il appelle les gouvernements des deux Communautés à trouver une solution à cette question, pour que les étudiants germanophones bénéficient d'un accès égal à ces études. Ces étudiants n'ont en effet pas la même connaissance linguistique du français et se présentent donc à l'examen d'entrée avec une difficulté supplémentaire. L'intervenant a eu écho d'une rencontre trilatérale entre les ministres-présidents des trois Communautés : il en ressort que les ministres-présidents Bourgeois et Demotte soutiennent M. Paasch dans ses demandes. La prochaine étape consistera à aborder la question des étudiants germanophones en médecine dans le cadre d'une concertation au niveau fédéral.

Pour répondre aux remarques relatives aux «*native speakers*», **Mme Dujacquier** explique que le programme se traduit concrètement au niveau de la plateforme «Teachers mobility» destinée à favoriser les échanges d'enseignants entre les trois Communautés. L'AGE a par ailleurs créé un groupe de travail qui doit se pencher sur la thématique. L'intervenante signale qu'un incitant financier de 500 euros existe. Cet incitant est accordé par le Fonds Prince Philippe. Toujours est-il que les écoles qui choisissent de participer à l'échange doivent d'abord être sélectionnées par le Fonds et que les 500 euros sont octroyés à l'école et non à l'enseignant. C'est à l'école de déterminer, en fonction des charges administratives, si elle reverse une partie de cette somme aux enseignants.

M. Knaepen se demande si les administrations ont établi une estimation du budget nécessaire pour couvrir les frais de déplacement des enseignants qui s'engageraient dans le projet. Mme Dujacquier réplique que cette question mérite en effet d'être étudiée.

En guise de conclusion, **M. Miesen** remercie les participants de leur présence à la réunion. Il rappelle que les demandes d'autonomie ne visent pas à exclure l'autre, mais à favoriser une meilleure coopération entre partenaires.

La Rapporteuse,	Le Président,
I. STOMMEN	P. COURARD